

# PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RAPPORT ANNUEL - 2022



Rapport présenté par M. Michel CUYAUBÉ,  
président du SIECTOM COTEAUX BÉARN ADOUR  
et adopté en Comité syndical  
le 5 octobre 2023

*Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995,  
dite loi Barnier et au décret d'application du 11 mai 2000.*

*Rapport à disposition du public du territoire SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR  
et dans les collectivités adhérentes.*



# SOMMAIRE

## **Chapitre 1 : Présentation du SIECTOM**

**- page 4 -**

- 1.1 Délimitation géographique et populations concernées
- 1.2 Poids démographique des différentes collectivités composant le SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR
- 1.3 Représentation des collectivités au sein du SIECTOM

## **Chapitre 2 : Compétences mises en œuvre**

**- page 7 -**

- 2.1 Présentation des compétences
- 2.2 Autres services

## **Chapitre 3 : Organisation du service public d'élimination des déchets**

**- page 8 -**

- 3.1 Gestion du service public et données sociales
- 3.2 Compétence Collecte OM et sélective
  - 3.2.1 Organisation
  - 3.2.2 Moyens humains
  - 3.2.3 Moyens matériels
  - 3.2.4 Tonnages collectés
- 3.3 Collecte des produits de déchèteries
  - 3.3.1 Organisation
  - 3.3.2 Installations et horaires d'ouverture
  - 3.3.3 Les filières de traitement des produits de déchèteries
  - 3.3.4 Tonnages de déchèteries

## **Chapitre 4 : Communication et sensibilisation au tri**

**- page 24 -**

- 4.1 Sensibiliser au tri et au recyclage des emballages ménagers
- 4.2 Prévention des déchets

## **Chapitre 5 : Coût du service public d'élimination des déchets**

**- page 30 -**

- 5.1 Coût du service collecte sélective et collecte OM
  - 5.1.1 Prestation collecte
  - 5.1.2 Prestation traitement
  - 5.1.3 Contribution demandée à l'utilisateur
  - 5.1.4 Recettes de financement des collectes
- 5.2 Coût du service déchèteries
  - 5.2.1 Observations générales
  - 5.2.2 Détail par communautés de communes

## **ANNEXES**

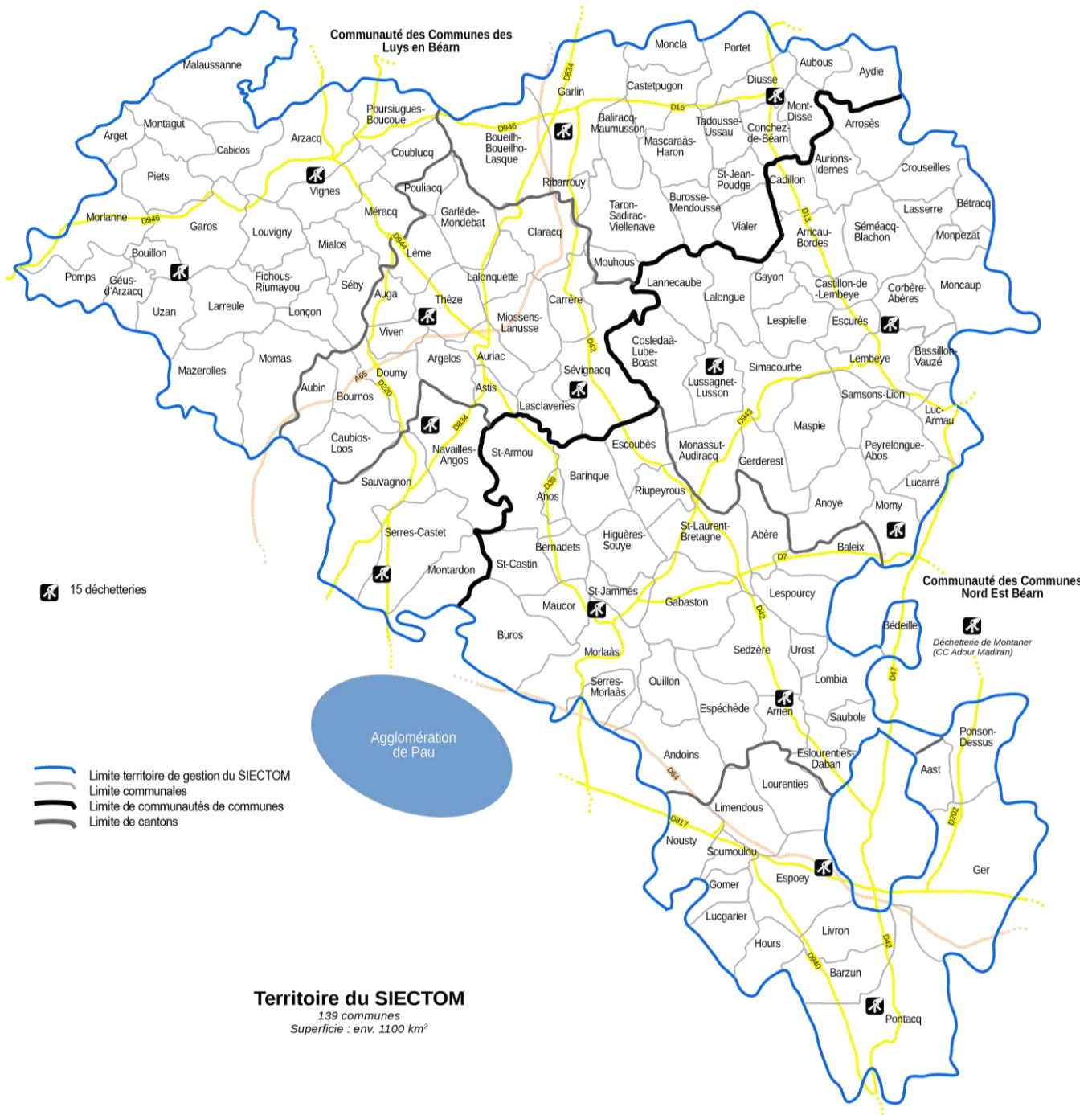
**- page 36 -**

# Chapitre 1 : Présentation du SIECTOM

## 1.1. Délimitation géographique et populations concernées

Le SIECTOM COTEAUX BÉARN ADOUR regroupe les communautés de communes des Luys en Béarn et du Nord Est Béarn.

Le SIECTOM couvre 139 communes au 1er janvier 2021.



Carte des communes adhérentes au SIECTOM

## ➤ 1.2. Poids démographique des différentes collectivités composant le SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population 2021	Population 2022	Evolution	% population CC / population SIECTOM
CC des Luys en Béarn	66	29 361	29 564	0.69 %	45.49 %
CC Nord Est Béarn	73	35 185	35 426	0.68 %	54.51 %
SIECTOM	139	64 546	64 990	0.69 %	100 %

\* Population double compte

La population du SIECTOM a encore légèrement augmenté entre 2021 et 2022.

## ➤ 1.3. Représentation des collectivités au sein du SIECTOM

La représentation des collectivités au sein du SIECTOM est la suivante :

- La communauté de communes des Luys en Béarn détient 12 sièges au sein du SIECTOM
- La communauté de communes du Nord Est Béarn détient 14 sièges au sein du SIECTOM

Chaque Communauté de communes dispose de 5 suppléants.  
Le Comité syndical se réunit en moyenne une fois par trimestre.

Le Président du SIECTOM est élu par les délégués pour la durée du mandat municipal. Il est secondé par sept vice-Présidents.

- Président : Michel CUYAUBE (CC Luys en Béarn)
- 1<sup>er</sup> vice-Président : Philippe CASTETS (CC Nord Est Béarn)
- Vice-Présidents : Claude FOURQUET (CC des Luys en Béarn), Bernard JONVILLE (CC des Luys en Béarn), LACOSTE Yves (CC Nord Est Béarn), Bernard MASSIGNAN (CC Nord Est Béarn), Evelyne PONNEAU (CC Nord Est Béarn), Max TUCOU (CC des Luys en Béarn).

Les élus du SIECTOM travaillent également en commissions. Le Président du SIECTOM est également le président de toutes les commissions et les vice-présidents en sont membres de droit.

Des membres composant le comité syndical peuvent être rajoutés à chaque commission.

- Commission « finances » : Présidée par Michel CUYAUBE, elle travaille à la préparation du budget
- Commission « appel d'offres » : présidée par Michel CUYAUBE, elle travaille sur les marchés et retient les entreprises mieux disantes

- Commission « communication » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Bernard JONVILLE. Elle suit les opérations de communication et sensibilisation au tri ;
- Commission « déchèteries et compostage » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Philippe CASTETS. Elle suit le service déchèteries et elle réfléchit aux améliorations à apporter aux déchèteries et aux constructions nouvelles à réaliser ;
- Commission « collecte » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Yves LACOSTE. Elle suit le service collecte, réfléchit aux améliorations à apporter aux services collectes d'ordures ménagères et sélectives.
- Commission « traitement et relations avec le SMTD », présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Claude FOURQUET. Elle s'occupe de la partie traitement des déchets.
- Commission « emploi et évolution du service » : Présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Max TUCOU. Elle réfléchit aux évolutions possibles de chaque service et aux emplois correspondants.
- Commission relation avec les communes et communautés de communes : Présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Bernard MASSIGNAN. Elle est le relai du SIECTOM auprès des collectivités.
- Commission suivi des référents : Présidée par Michel CUYAUBE, vice-présidente Evelyne PONNEAU.

A l'échelle du département, le SIECTOM Coteaux Béarn Adour se situe sur le bassin est (*Le département comporte 3 bassins : bassin ouest, bassin centre et bassin est*).

Ces bassins ont pour finalité de définir des secteurs où des politiques communes pourront être menées, en vue notamment de minimiser les coûts de traitement.

*(Pour situer le SIECTOM au sein du bassin est, nous vous renvoyons à la carte établie par le SMTD dans son propre compte rendu).*

# Chapitre 2 : Compétences mises en œuvre

## ➔ 2.1. Présentation des compétences

Suite aux dispositions d'une loi de 1999 sur l'intercommunalité, la gestion des déchets est organisée en **deux grandes compétences** (effectivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002 pour les EPCI du Bassin Est) :

- **La compétence « collecte des déchets »** exercée par le SIECTOM qui comprend :
  - La collecte des ordures ménagères
  - La collecte sélective (*mixte emballages-papiers + verre en collecte séparée*)
  - La collecte de déchets verts (*sous condition particulière*)
- **La compétence « traitement des déchets »** transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Bassin Est des Pyrénées Atlantiques (SMTD VALORBEARN). Cette structure regroupe l'ensemble des collectivités de collecte du bassin et permet la mise en commun d'équipements lourds à gérer (centre de tri des déchets de SEVIGNACQ, usine d'incinération de LESCAR, plates formes de compostage de déchets verts de LESCAR, SERRES-CASTET et SOUMOULOU, centres de transferts, site d'enfouissement de PRECILHON...).

## ➔ 2.2. Autres services

**Déchèteries** : leur gestion fait appel à la fois à la compétence « collecte » et « traitement ». Actuellement les déchèteries sont entièrement gérées par le SIECTOM.

**Sites à gravats** : Actuellement certains sites sont gérés par les communautés de communes. Le SIECTOM exploite le site de Soumoulou pour le compte de la Communauté de communes Nord Est Béarn. Un site de transit sur la déchèterie de Morlaàs fait l'objet d'un dossier de régularisation pour en faire un site de broyage.



***Ce rapport va traiter de la compétence collecte et de la gestion des déchèteries.***

***Pour la compétence traitement, il conviendra de consulter le rapport annuel établi par VALOR BÉARN.***

# Chapitre 3 : Organisation du service public d'élimination des déchets

## ➔ 3.1 Gestion du service public et données sociales

Outre les tâches administratives générales (*budget, comptabilité, préparation des réunions, etc.*) et les opérations de sensibilisation et d'information des usagers au tri et à la réduction des déchets, le SIECTOM assure en régie la gestion des déchèteries et les collectes d'ordures ménagères et sélectives.

### 3.1.1. Effectifs du personnel

Le SIECTOM compte 50 agents titularisés en 2022. Plusieurs contractuels viennent compléter les effectifs en cas de nécessité.

- **Administration générale :**

6 agents à temps complet (TC):

- 1 responsable administratif et suivi des déchèteries
- 1 agent gestionnaire des ressources humaines
- 2 agents secrétariat-comptabilité
  
- 1 responsable du service collecte
- 1 assistant technique au service collecte à 70%

- **Communication et sensibilisation au tri :**

- 1 ambassadrice du tri à TC
- 1 agent à 80%
- 1 agent à 30%

- **Collectes :**

- 17 chauffeurs/ripeurs à TC
- 6 ripeurs à TC
- 28 agents sous contrat horaires pour les remplacements de congés ou de maladie

Les agents sont affectés aussi bien à la collecte des ordures ménagères qu'à celle du sélectif, du verre ou des végétaux.

Pendant les absences des agents de collecte pour cause de congés annuels, accident du travail ou maladie, des agents de déchèteries ou des agents contractuels horaires assurent les remplacements. L'emploi d'agent de déchèterie



pour la collecte permet de donner des heures complémentaires aux agents à temps non-complet et permet d'assurer un travail par des agents déjà formés. Tous les agents de remplacements sont formés aussi bien en déchèterie qu'en collecte. Lors d'emploi de personnels contractuels horaires ou d'intérimaires, la même formation est dispensée.

- **Entretien**

- 1 mécanicien à temps complet
- 1 agent chargé du nettoyage des points d'apport volontaire (*enlèvement des dépôts non conformes en dehors des conteneurs*), à temps complet

↳ A noter : le nettoyage des conteneurs est réalisé par une société privée. Les conteneurs 4 roues d'Ordures ménagères des points d'apport volontaire et des entreprises soumises à la Redevance spéciale sont lavés 3 fois par an. Les colonnes de tri des points d'apport volontaire le sont 1 fois par an.

- **Déchèteries :**

- 15 gardiens de déchèteries ou gardiens/chauffeurs et 2 chauffeurs dont :
  - 3 gardiens à TC
  - 1 gardien et agent d'entretien à TC
  - 11 gardiens à TNC
  - 2 chauffeurs à TC

Les nécessités de service obligent à avoir un gardien par site (2 gardiens pour les déchèteries de Morlaàs et Serres-Castet).

Les agents polyvalents permettent les remplacements des chauffeurs principaux pendant les congés. Le recours à l'intérim est très peu ou pas utilisé.

A ces effectifs s'ajoutent les gardiens sous contrat horaires pour les remplacements de congés ou maladie.

### **3.1.2. Données sociales du personnel du SIECTOM**

- **Accidents de travail :**

- Un agent pendant 5 jours
- Un agent pendant 9 jours
- Un agent pendant 42 jours

- **Arrêts maladies :**

- Personnel administratif : 2 agents concernés avec respectivement 5 et 7 jours.
- Personnel communication : 2 agents concernés avec respectivement 7 et 9 jours
- Personnel des déchèteries : 5 agents avec respectivement 5, 11, 31, 35 et 83 jours.
- Personnel entretien mécanique : 2 agents concernés avec respectivement 7 et 32 jours.

- Personnel collecte : 19 agents concernés avec respectivement 1, 2, 7 (6 agents), 9, 10 (2 agents), 13, 30, 38, 47, 61, 175, 176 et 283 jours,

Ce qui représente un total de 1 129 jours pour maladie, tout personnel confondu.

- **Autres :**
- 53 jours de temps partiel thérapeutique à 50 % pour un agent.  
112 jours de congés maternité et 9 jours de congés pour grossesse pathologique pour un agent.

## **3.2. Compétence COLLECTE OM et Sélective**

Le service est exercé en régie par le SIECTOM pour l'ensemble de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le service propose en fonction de la densité de la population et typologie du territoire (*urbain ou rural*), plusieurs modes de collecte adaptées et tarification associée (appelé zonage).

Jusqu'en 2021, 9 zonages étaient identifiés sur le territoire en fonction des types de collectes proposées et fréquences de passage associées.

Depuis 2022, ce découpage a été simplifié et se compose maintenant de 6 tarifications distinctives (*cf. paragraphe « Contribution demandée à l'utilisateur », chap. 5*).

En 2022, plusieurs communes ont fait le choix de modifier leur mode de collecte après concertation et validation auprès de nos services.

### ➤ **Changement zonage - prise d'effet au 1er janvier 2022** (délibération du 02 oct.2021)

- Passage PAV vers pàp : Auga, Coublucq, Escoubès, Morlanne.
- Passage OM de C1 à C0,5 : Barinque, Eslourenties, Monassut-Audiracq, Pontacq, Saint-Armou.
- Passage OM de C1 à C0,5 + TS en pàp : Doumy, Luc-Armau, Poms, Sedzère, Vignes.
- Passage typo « Rural » vers « Urbain » : Astis, Caubios-Loos, Eslourenties
- (PAV : Apport volontaire, pàp : porte-à-porte, C1 : collecte x1/sem, C0,5 : collecte tous les jours)

### **3.2.1. Organisation du service**

#### • **Les Ordures ménagères**

La collecte des **ordures ménagères** (OM) s'effectue :

- une fois par semaine ou une fois tous les 15 jours (*en fonction du zonage*) sur les secteurs en porte à porte
- une ou deux fois par semaine pour les secteurs en apport volontaire.

Le SIECTOM tend à favoriser, quand cela est possible (*réf. article R. 2224-23 du code général des collectivités territoriales*), la collecte d'OM tous les 15 jours pour les secteurs en porte à porte pour réduire son empreinte écologique. En effet, le tri des emballages-papiers, des déchets de déchetterie et celui des biodéchets limitent aujourd'hui amplement le volume des OM.

Les déchets d'OM sont présentés en bacs 240 litres avec des couvercles verts pour la zone porte-à-porte.

Pour la zone apport volontaire, les déchets sont présentés dans des bacs 770 litres ou 1100 litres aux couvercles verts.

- **La collecte sélective**

- La **collecte sélective des emballages-papiers** s'effectue tous les 15 jours pour les secteurs **en porte à porte**. Les déchets sont présentés dans des bacs 240 litres avec un couvercle jaune.
- Pour la **collecte du verre en porte à porte**, le verre est présenté dans des caissettes vertes d'une contenance de 30 litres.

Les déchets collectés sont versés dans le camion sans pré-tri. Toutefois un contrôle visuel est effectué par les agents ce qui permet de refuser un bac si les consignes de tri ne sont pas respectées. Dans ce cas, l'agent dépose un papier invitant le propriétaire du bac à contacter le SIECTOM. En parallèle, l'agent remplit une fiche de liaison indiquant l'adresse et le motif du refus. Ce document permet une action de sensibilisation/communication auprès de l'usager les jours suivants le refus par les ambassadrices du tri.

- **Les points d'apport volontaire**, installés en zone rurale, se composent chacun de 3 conteneurs minimum de 4 m<sup>3</sup> (appelés communément « colonnes »). Deux des colonnes reçoivent tous les emballages recyclables (Mix plastique, papier/carton, métallique), et la troisième permet la collecte du verre. Cette collecte sélective en apport volontaire est réalisée à l'aide d'un camion benne équipé d'une grue.



*Points d'apport volontaire*



*Camion de collecte des points d'apport volontaire*

La **collecte des colonnes de verre et des colonnes des emballages-papiers des points d'apport volontaire** s'effectue à fréquence régulière, généralement tous les 15 jours, voire toutes les semaines pour certaines communes.

↳ **Changement 2022** : Les bornes dédiées à la collecte des piles présentes sur les mâts des points d'apport volontaire ont été retirées. Ils constituaient un risque de pollution de l'environnement (*dépôts en dehors de la borne, non-conformité avec la réglementation « déchet toxique »*).

- **Organisation des collectes**

Le planning du service collecte suit la même organisation toute l'année.

Au total, il comptabilise **22 ou 24 tournées** d'ordures ménagères **en porte-à-porte**, en fonction des semaines paires ou impaires.

Pour les impasses, **10 tournées supplémentaires** sont assurées par les bennes (5 en 2021).

A cela s'ajoute **5 tournées** par semaine pour les OM en points d'**apport volontaire**.

En 2022, il y a **15 ou 18 tournées** de collecte sélective **en porte-à-porte** (14 ou 17 en 2021) et **3 ou 4 tournées** de collecte sélective **en apport volontaire**, en fonction des semaines paires ou impaires.

Concernant **le verre**, il y a **5 ou 6 tournées** de collecte en porte-à-porte (7 en 2021) et **2 tournées** en apport volontaire, chaque semaine.

### 3.2.2. Moyens humains

Sous la responsabilité du responsable de collecte, **22 agents** effectuent les collectes d'ordures ménagères et sélectives répartis comme suit :

- 15 chauffeurs de bennes ordures ménagères/ripeurs
- 1 chauffeur de polybenne grue
- 6 ripeurs

Comme évoqué précédemment, en remplacement des salariés en congés (maladie ou congés annuels) des agents polyvalents (gardiens de déchèterie ou chauffeurs), formés par le SIECTOM, sont amenés à faire des remplacements.

En 2022, le SIECTOM n'a pas eu recours à l'intérim pour le service collecte. Il a eu recours à des contrats horaires notamment l'été pour remplacer les agents en congés. Les agents alors employés sont formés par le SIECTOM pour le service de collecte.

### 3.2.3. Moyens matériels

Le parc à bennes se compose de :

- 11 BOM (bennes ordures ménagères) de 19 tonnes. En secours le SIECTOM dispose d'une autre BOM de 19 tonnes.
- 1 polybenne grue pour la collecte des conteneurs aériens des points tri
- 2 benettes de 3,5 tonnes pour collecter les impasses.
- 2 benettes de 3.5 tonnes pour collecter le verre
- 1 véhicule 3.5 tonnes plateau avec grue pour le nettoyage des abords de points tri



*Camions de collecte du SIECTOM*

Ce matériel est le cas échéant utilisé pour la collecte des ordures ménagères ainsi que pour la collecte sélective.

Tous les véhicules de collecte sont équipés d'un système de géolocalisation.

*NB. : le SIECTOM dispose également d'une grue sur berce pour réaliser la collecte des points tri pendant la maintenance du polybenne grue.*

### 3.2.4. Evolution des tonnages collectés


- **Ordures ménagères**

- Répartition **des tonnages** collectés (entrants) pour les ordures ménagères en porte-à-porte (PAP) et en apport volontaire (PAV) :

<b>OM</b>	<b>TONNAGE *</b> <i>(tonnes)</i>	<i>(vs 2021)</i>	<b>Km</b>	<i>Nb de tournées</i>
<b>PAV</b>	1 794	1 950	41 097	281
<b>PAP</b>	8 514	8 882	177 804	1817
<b>TOTAL</b>	10 308	10 832	218 901	

(\* Données pesées chauffeurs-SIECTOM)

Les refus du centre de tri (refus CT), liés aux erreurs de tri des usagers au niveau de la collecte sélective, intègre ensuite le tonnage total des OMR pour être incinérés. Les tonnages ci-dessous prennent en compte la totalité de ces déchets (OM + refus CT).

	<b>2022</b>	<b>kg/hab.</b>	2021	<b>kg/hab.</b>	évolution
Tonnages Ordures Ménagères	11 227	<b>177.68</b>	11 747	<b>187.19</b>	 -4.43 %

(\*Données ValorBéarn)

Alors que les tonnages d'ordures ménagères avaient légèrement augmenté entre 2020 et 2021 (+2.24%), l'année 2022 présente une légère diminution des OM de près de 10kg par habitant sur l'année.

- **Collecte sélective**

La collecte sélective s'effectue en 2 flux séparés.

D'une part, les emballages et papiers qui sont collectés en mélange et sont amenés au centre de tri ValorBéarn, et d'autre part, le verre, qui est collecté séparément et déposé sur une plateforme de transfert à l'entrée du site de Sévignacq.

- Répartition des tonnages collectés (entrants) pour le tri sélectif en porte à porte et en apport volontaire et par flux (emballages en mélange et verre) :

- **Par flux**

- **Collecte sélective (hors verre)**

	Tonnages	Km
CS HV PAV	548	24 266
CS HV PAP	3252	125 295
Total	3 800	149 561

- **Verre**

	Tonnages	Km
Verre PAV	1 522	16 948
Verre PAP	862	44 251
Total	2 384	61 199

- Par mode de collecte

- **Collecte au porte-à-porte**

3 252 tonnes de mélange (papier carton, emballages plastiques, métalliques...)

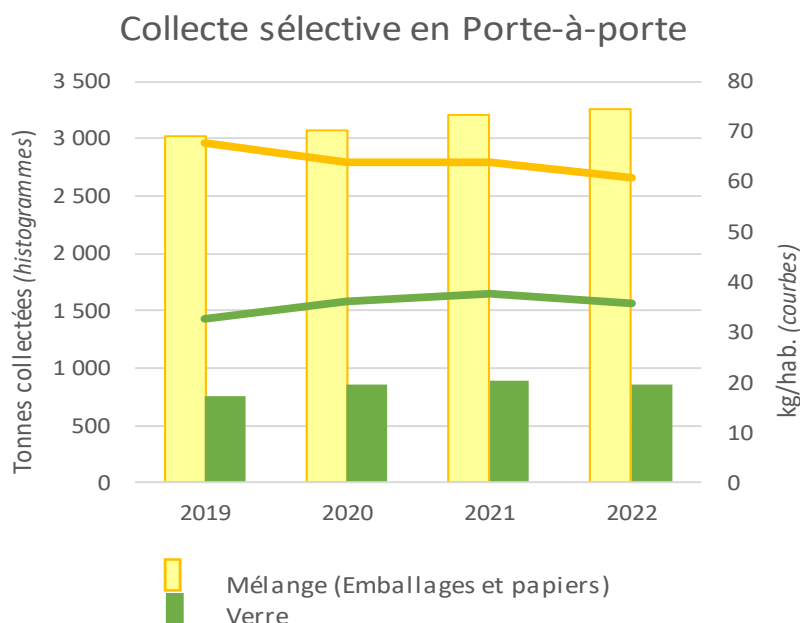
862 tonnes de verre

→ Ce qui donne un total de **4 114 tonnes** collectées en porte-à-porte.

COLLECTE Pàp	2022		2021		évolution
	Tonnage	kg/hab	Tonnage	kg/hab	
mélange (Emb-papiers)	3 252.00	60.84	3 206.00	63.89	↓ -4.77 %
verre	862.00	35.85	895.00	37.58	↓ -4.60 %
<b>TOTAL</b>	<b>4114</b>		<b>4101</b>		→ <b>0.32 %</b>

Population concernée (nb hab. - simple compte)	2022	2021	évolution
mélange (Emb-papiers)	53 450	50 182	↗ 6.51 %
Verre	24 045	23 818	→ 0.95 %

Evolution de la collecte sélective en porte-à-porte sur les 4 dernières années



**À noter :**

Les performs du tri sélectif n'atteignent pas celles souhaitées. Une baisse globale est observée cette année que ce soit pour les emballages-papiers que pour le verre.



## - Collecte en apport volontaire

548 tonnes de mélange (*papier carton, emballages plastiques et métalliques*)

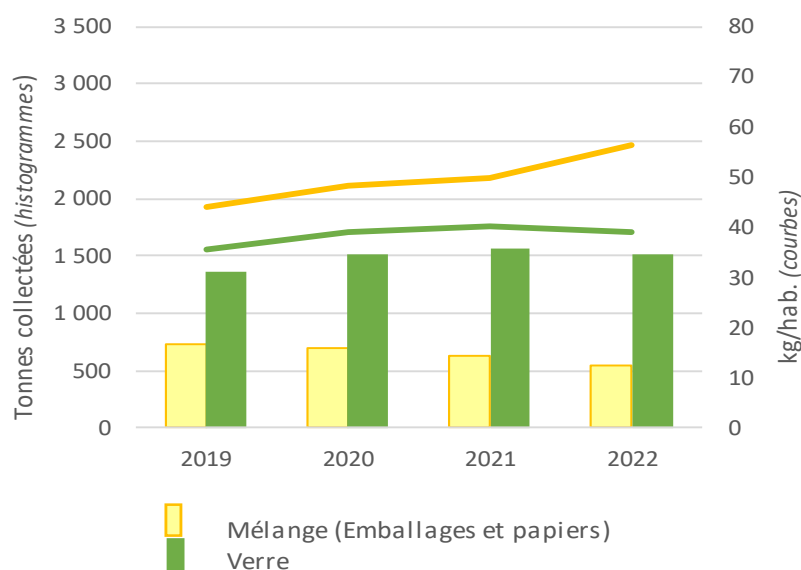
1522 tonnes de verre.

→ Soit un total de **2 070 tonnes** collectées sur les points d'apport volontaire et colonnes des déchèteries.

COLLECTE PAV	2022		2021		évolution	
	Tonnage	kg/hab	Tonnage	kg/hab		
mélange	548.00	56.29	626.00	49.79	↗	13.05 %
verre	1 522.00	38.90	1 572.00	40.37	↘	-3.64 %
<b>TOTAL</b>	<b>2189</b>		<b>2198</b>		→	<b>-0.41 %</b>

Population concernée (nb hab. - simple compte)	2022	2021	évolution	
Collecte sélective	9 736	12 572	↘	-22.56 %
Verre	39 141	38 936	→	0.53 %

### Collecte sélective en apport volontaire



#### À noter :

4 communes (*Auga, Coublucq, Escoubès, Morlanne*) ont basculé d'une collecte en apport volontaire vers du porte-à-porte d'où une baisse globale des tonnages collectés en apport volontaire, déjà observée en 2021.

Toutefois, les performances de collecte par habitant sont en augmentation pour les emballages et papiers, comme c'était également le cas en 2021. Cela est un peu moins vrai pour le Verre en recul par rapport à 2021.

Tout comme en 2021, les performances de collecte du verre en apport volontaire sont toujours légèrement meilleures que celles en porte-à-porte (env. +3kg/hab./an), contrairement à celles du sélectif qui présente un écart de -14kg/hab./an par rapport au porte-à-porte.

- **Collecte de déchets verts :**

Depuis 2016, le SIECTOM effectue la collecte de déchets végétaux en porte-à-porte sur les communes de Morlaàs et Montardon.

Ces déchets végétaux sont présentés en bacs 240 litres marrons et collectés une fois par semaine.

Cette collecte s'effectue à l'aide de camions BOM ou bennes pour les rues les plus étroites (ce sont les mêmes camions qu'utilisés pour les collectes d'ordures ménagères ou sélectives).

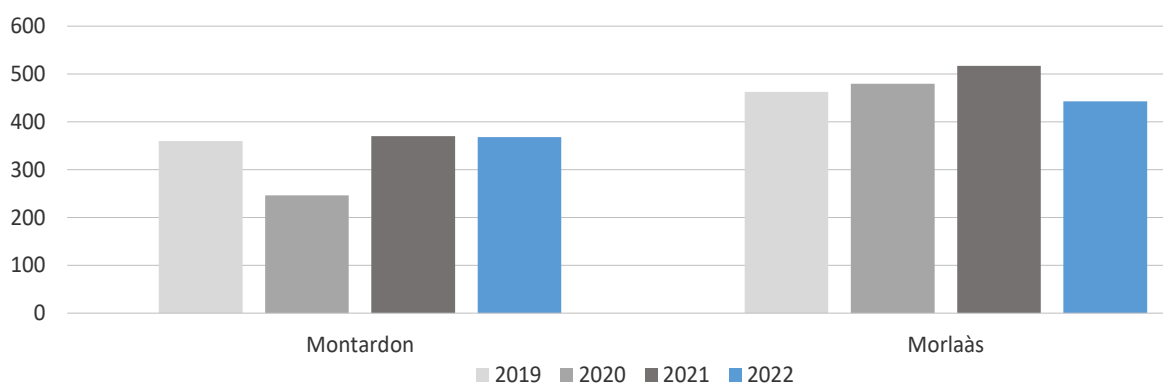
Ces déchets végétaux collectés en porte-à-porte sont maintenant tous acheminés vers la plateforme de déchets verts de Morlaàs (fermeture de la plateforme de déchets verts gérés par ValorBearn à Serres-Castet).

En 2022, 810.77 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en porte-à-porte (887T en 2021). Les tonnages ne suivent pas la même tendance d'augmentation que 2021 et se rapproche de ceux d'avant Covid.

➤ *Répartition des tonnages pour la collecte des végétaux :*

	2019	2021	2022	évolution 2021 vs 2022
Montardon	360	370	368	-0.56 %
Morlaàs	463	517	443	-15.98 %
TOTAL	823	887	811	-9.23 %

Evolution collecte végétaux en porte-à-porte



- **Valorisation matières et refus**

Une fois la collecte sélective réalisée, les emballages et papiers sont acheminés vers le centre de tri de Sévignacq afin d'y être triés puis valorisés par VALOR BEARN. La valorisation consiste à revendre des produits triés afin qu'ils soient utilisés comme matière première.

Tous les produits collectés ne sont pas valorisables, certains produits sont refusés (désignés sous le terme « refus ») et partent à l'incinération (tonnage additionnel au OMR).

Les tonnages de produits valorisables sont appelés « tonnes reprises ». Ces tonnages de matière reprises sont ensuite acheminés vers de usines de transformation

de matières premières afin de créer par exemple du papier recyclé, des tuyaux de plastiques, des vêtements en polyester, etc.

Un total de **5 628.89 T** de matières a été **expédié au recyclage** en 2022 (vs 6008 T en 2020, 5968 T en 2021),

Soit une performance de 89.08 kg/hab./an, sur la base de la population simple compte (95.09 kg/hab./an en 2021).

➤ **Tonnages repris par trimestre et par matière**

<b>Matériaux</b>	<b>T1</b>	<b>T2</b>	<b>T3</b>	<b>T4</b>	<b>Tonnage Total</b>	<b>Stocks non évacués</b>
Gros de magasin (1.02)	196.393	183.073	164.605	187.843	731.914	11.676
Cartons (1.05)	132.39	138.7	112.31	169.36	552.76	-
Papiers graphiques (1.11)	211.88	196.155	157.909	126.042	691.986	16.466
Papiers-cartons non complexés (PCNC - 5.02)	153.798	149.155	136.083	193.863	632.899	32.506
Papiers-cartons complexés (PCC - 5.03)	10.244	13.065	11.288	13.335	47.932	4.025
Acier	45.65	46.28	53.16	58.48	203.57	9.407
Alu souple (petit)	4.817	6.336	2.327	1.881	15.361	1.324
Alu Standard	6.958	5.357	3.379	5.485	21.179	1.780
plastique_Film PE	22.943	13.549	14.545	13.82	64.857	2.689
plastique_PEHD	36.746	35.682	28.263	32.51	133.201	3.955
plastique_PET clair	37.657	35.101	45.499	43.865	162.122	7.543
plastique_PET foncé	11.587	14.779	11.902	6.659	44.927	3.145
Verre	557	615.32	687.14	466.72	2326.18	-
<b>Total général</b>	<b>1428.063</b>	<b>1452.552</b>	<b>1428.41</b>	<b>1319.863</b>	<b>5628.888</b>	

➤ **Taux de refus**

En 2022, le taux de refus est de 23.96 % (904.07 T refusées et réexpédiées pour incinération), soit 14.31 kg/hab./an de déchets jetés au sélectif qui ne devrait pas s'y trouver (vs 23.87% en 2021 et 20.23% en 2020).

### **3.3. Collecte des produits de déchèteries**

Les déchèteries sont gérées en régie par le SIECTOM. Le personnel de gardiennage et de transport des bennes est donc directement dirigé par la collectivité.

Le parc à bennes dédié aux déchetteries est constitué de 3 polybennes (2 principaux et un secours).

#### **3.3.1 Organisation**

Les usagers ne peuvent utiliser que les installations situées sur le territoire de leur Communauté de communes. En effet le financement est différencié par EPCI (voir le paragraphe financement du service au Chapitre 5 - 3.2).

Les usagers doivent respecter des quantités limitées de produits par semaine, définies dans le règlement intérieur en fonction de chaque produit. Les professionnels sont acceptés en tant que particuliers. Ils peuvent utiliser les déchèteries en respectant les quantités limitées.

#### **Bilan et perspectives**

- Modernisation des déchèteries pour les adapter à un tri plus poussé (meubles, incinérables, etc.) et les sécuriser (murs anti-chutes, sens de circulation),
- Les travaux sur la plupart des déchèteries des Luys en Béarn sont réalisés, la modernisation des installations du Nord Est Béarn est en cours (Espoey Pontacq)

#### **3.3.2 Installations et horaires d'ouverture**

- **Communauté de communes du NORD EST BEARN**

La population desservie est de 35 426 habitants répartis sur 73 communes. Les usagers disposent des déchèteries situées sur les communes de Arrien, Corbères-Abère, Espoey, Lussagnet, Momy Morlaàs et Pontacq.

- **Communauté de communes des LUYS EN BEARN**

La population desservie est de 29 564 habitants répartis sur 66 communes. Les usagers disposent des déchèteries situées sur les communes des Arzacq, Bouillon, Diusse, Garlin, Navailles-Angos, Serres-Castet, Sévignacq et Thèze.

## Heures d'ouvertures des déchèteries en 2022

### DECHETTERIES SIECTOM

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
<b>Communauté des communes du Nord Est Béarn</b>	<b>Arrien</b>						9h-13h
	<b>Corbères-Lembeye</b>	14h-18h		14h-18h			14h-18h
	<b>Espoeey</b>	10h - 12 h 14h- 18 h		10h - 12 h 14h- 18 h	14h-18h	14h-18h	10h - 12 h et 14h- 18 h
	<b>Hiver du 01/11 au 30/04</b>	Été 10h - 12 h 14h- 19h		Été 10h - 12 h 14h- 19h	Été 14h- 19h	Été 14h- 19h	Été 10h - 12 h et 14h- 19h
	<b>Lussagnet</b>			15h-18h			15h-18h
	<b>Momy</b>						10h30-12h30
	<b>Morlaàs</b>	10h-12h et 14h-18h	10h-12h et 14h-18h	10h-12h et 14h-18h	10h-12h et 14h-18h	10h-12h et 14h-18h	10h-12h et 14h-18h
	<b>Pontacq Hiver du 01/11 au 30/04</b>		14h-18h  Été 14h- 19h	14h-18h  Été 14h- 19h		14h-18h  Été 14h- 19h	10h à 12 h et 14h à 18 h  Été 10h - 12 h et 14h- 19h
<b>Communauté des communes des Luys en Béarn</b>	<b>Arzacq Hiver du 01/10 au 31/03</b>	Hiver 15h 18h  Été 15h-19h		14h-16h			10h-12h et 14h-18h
	<b>Bouillon</b>			15h-18h			9h-12h et 15h-18h
	<b>Diusse</b>						16h- 18h Du 15/03 au 30/09 16h- 19h
	<b>Garlin</b>	14h30-16h30		14h-17h			10h-13h et 13h30-15h30
	<b>Navailles-Angos</b>			15h-18h			Hiver 10h-12h et 15h-18h  Été 10h-12h et 14h-19h
	<b>Serres-Castet Hiver du 01/11 au 14/03</b>	Hiver 14h-18h  Été 14h-19h	Hiver 14h-18h  Été 14h-19h	Hiver 13h-18h  Été 13h-19h	Hiver 14h-18h  Été 14h-19h	Hiver 14h-18h  Été 14h-19h	Hiver 9h-12h et 13h-18h  Été 9h-12h et 13h-19h
	<b>Séviacq</b>			14h-18h			14h-18h
	<b>Thèze Hiver du 01/10 au 31/03</b>			Hiver 14h-17h  Été 14h-18h			Hiver 10h-12h et 14h-18h  Été 10h-12h et 14h-19h

### 3.3.3 Les filières de traitement des produits de déchèteries

Chaque flux de déchetterie est collecté par un prestataire spécifique pour être ensuite valorisé. Le tableau ci-joint définit le nom et le type de valorisation pour l'année.

DECHETS	DESTINATION OPERATEUR	TYPE DE TRAITEMENT, VALORISATION
CARTONS	Sté PAPREC - <i>Montardon (64)</i>	Recyclage
VEGETAUX	Plateforme de compostage SMTD ou filière de compostage à la ferme (64).	Compostage
FERRAILLES	Sté ARRASCLES - <i>Izeste (64)</i>	Tri et recyclage dans les sociétés sidérurgiques
GRAVATS	Sites à gravats ou société RAM Environnement - <i>Arzacq (64)</i>	Enfouissement ou réutilisation
BOIS	EGGER ROLL - <i>Rion des Landes (40)</i>	Valorisation matière
BATTERIES	SIAP (filiale de VEOLIA) - <i>Puyoo (64)</i>	Valorisation matière des métaux et neutralisation des acides
PRODUITS DE COLLECTE SELECTIVE	Centre de tri - <i>Sévignacq (64)</i>	Recyclage
HUILES VEGETALES	SIAP - <i>Puyoo (64)</i>	Valorisation
HUILES MINERALES	SEVIA - <i>Pont-du-Casse (47)</i>	Valorisation
DECHETS MENAGERS SPECIAUX	SIAP (le traitement est identique que le déchet soit ou non pris en charge par ECODDS) - <i>Puyoo (64)</i>	Traitement par incinération
PILES	RECYDIS - <i>Montardon (64)</i>	Recyclage <i>soutenu par EcoOrg. COREPILE</i>
DEEE (déchets électroniques)	RECUP' ACTIONS - <i>Tarbes (64)</i>	Recyclage <i>soutenu par EcoOrg. ECOLOGIC</i>
INCINERABLE	Sté PAPREC - <i>Montardon (64)</i>	UVE de Pontenx-Les-Forges (40) Incinération avec récupération d'énergie
ENCOMBRANTS	Sté PAPREC - <i>Montardon (64)</i>	Recyclage (FINS A (SP) et DECONS (Serres-Castet (64)), Incinération avec récupération d'énergie (CYCLERGIE - Pontenx-Les-Forges (40))
MEUBLES	ECOMOBILIER (via Paprec ou Suez)	Valorisation <i>soutenu par EcoOrg. ECO-MOBILIER</i>
AMPOULES, NEONS	RECYDIS - <i>Montardon (64)</i>	Recyclage – valorisation <i>soutenu par EcoOrg. RECYLUM</i>

### 3.3.4 Tonnages de déchèteries

Flux	Tonnage	Flux	Tonnage
Déchets Verts	7797.21	Déchets toxiques	78.36
Gravats	4325	Huiles minérales	29.16
Encombrants stockables	2998.94	Papiers	25.44
Déchets d'Éléments d'Ameublement	1162.56	Souches	14.74
Bois	1014.63	Pneus	13.213
Plâtre	597.96	Huiles végétales	8.34
Cartons	587.64	Piles	7.995
Ferrailles	413.3	Ampoules et tubes	2.61
Déchets électriques	330.038	Déchets de soin (Dasri)	0.383
Bois traités	124.48	Cartouches d'encre	0.231

**Tonnage total : 19\*507 T (soit 308,72 kg/hab/an).**

À cela se rajoute les filières de recyclage et du réemploi par le biais de nos deux partenaires :

- Le Relais 64 pour la récupération des textiles (vêtements, chaussures, petites maroquineries et linge de maison) et
- Landes Ressourcerie (Aire-sur-Adour) se charge de récupérer les objets en bon état sur nos zones de réemploi présentes sur nos déchetteries les plus importantes.



	Tonnage	Commentaires
Le Relais-64	246	<i>Nb de bornes installées sur le territoire : 70</i>
Landes Ressourcerie	31.86	6 déchetteries équipées d'une zone de réemploi



## Chapitre 4 : Communication et sensibilisation au tri

L'ensemble des actions de communication ont pour objectifs de :

- Sensibiliser au tri, au recyclage des emballages ménagers
- Réduire la quantité de déchets jetés à la poubelle ou en déchetterie et favoriser la réparation et le réemploi.

Pour mener à bien ces actions et relayer au plus près des administrés toutes les informations, en plus de ses actions terrain, le service communication du SIECTOM s'appuie régulièrement sur les mairies et les Référents développement durable. Nos messages sont également relayés par voie de presse et radio.

Le service communication crée régulièrement des outils adaptés.

Le tout est bien évidemment complété par une diffusion régulière via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter) et une actualisation du site Internet du Siectom.

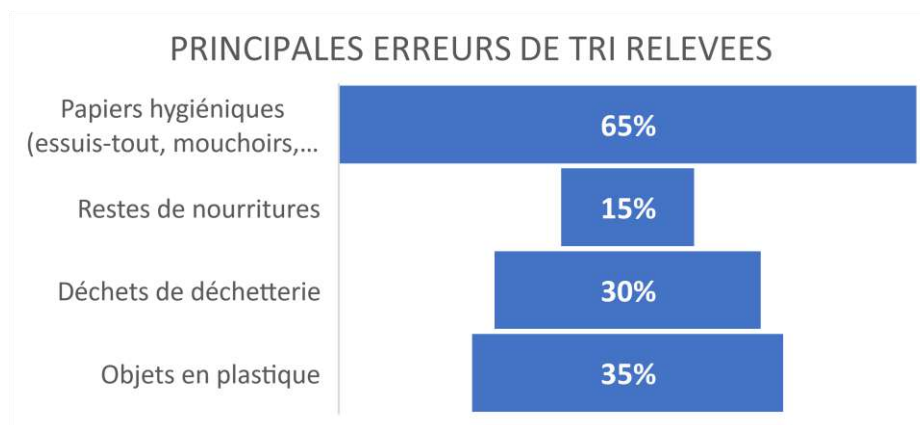
### ➔ 4.1. Sensibiliser au tri et au recyclage des emballages ménagers

#### 4.1.1. Contrôle de la qualité du tri

Les actions 2022 ont été les suivantes :

- **Communication en porte à porte** suite à des **refus de collecte** :
  - 106 foyers suite à un refus de collecte des bacs de tri sélectif (120 en 2021)
  - 9 foyers suite à un refus de collecte des bacs des ordures ménagères (25 en 2021).
- **Suivi qualité avant la collecte sélective** : les ambassadrices du tri réalisent ce suivi depuis 2020. Le contenu de chaque poubelle jaune d'une commune est contrôlé, les erreurs de tri sont écartées et disposées dans un sac poubelle laissé à l'administré avec un rapport de collecte explicatif.  
En 2022, **4 suivis** qualité avant collecte ont été effectués par deux des ambassadrices du tri sur une durée de 5 jours sur les communes de Barzun, Livron, Anos et Caubios-Loos.  
277 bacs (foyers) ont été vérifiés et environ **53%** d'entre-eux présentaient des **erreurs de tri**.





- **Demande de mise en place d'un second bac de tri sélectif** : Contrôle qualité et remise d'un second bac de tri sélectif réalisé auprès de **35 foyers**.
- **Caractérisations du tri sélectif** : 22 analyses de la qualité du tri (appelée caractérisation) ont été effectuées au Centre de tri sur la collecte des tournées de tri sélectif de notre territoire. Des invitations sont systématiquement envoyées aux élus et référents Développement Durable. Les agents communaux y sont également conviés Ainsi **4 personnes** ont assisté à cette action en 2021 (*11 en 2021, 10 en 2020*). Un compte-rendu est ensuite envoyé aux communes concernées pour identifier les erreurs de tri, avec notamment des photos à l'appui.

**NOUVEAUTE** : Un questionnaire avait été envoyé en début d'année aux communes caractérisées en 2021 pour avoir leur retour sur ces comptes-rendus. Depuis 2022, un lien Google Photo leur est maintenant envoyé en supplément afin d'avoir accès aux photos des erreurs de tri en meilleure qualité, permettant ainsi leur réutilisation sur d'autres supports de communication (*bulletin, site internet, réseaux sociaux*).



- **Mobilisation des agents de collecte** : Suite aux alertes du Centre de tri concernant le nombre croissant d'éléments indésirables entrants (*env. 1/4 des tonnages sont des refus à l'échelle de Valor Béarn*), les agents de collecte ont été reçu individuellement, en présence de l'une des ambassadrices du tri. Cet entretien a permis de refaire le point sur les éléments non-acceptés au tri, de recueillir leur témoignage terrain et de les mobiliser dans un projet commun de réduction des indésirables en renforçant les refus de collecte de bacs au contenu non-conformes.

#### **4.1.2. Actions de communication auprès du tout public**

- **Visite du Centre de tri** : **10 dates** ont été proposées à l'ensemble des habitants du territoire (sur inscription) entre avril et octobre et ont compté **163 participants**. A cela s'ajoute des demandes de visite de groupes et les scolaires. Ainsi **3 groupes** (Club des Aînés, conseil municipal de Serres-Castet, EHPAD de Garlin)

comptant 66 personnes s'y sont rendus, ainsi que 452 élèves de **10 écoles** du territoire.

Ce sont donc pas moins de **681 personnes** qui auront visité le centre de tri cette année.

- **Communication en porte à porte** auprès des habitants d'une commune, pour renouveler nos actions de sensibilisation au tri ou suite à une mauvaise caractérisation ou à la demande des mairies.  
En 2022, 147 foyers ont été visités sur 6 communes rurales (*Moncla, Tadousse, Vialer, Escurès, Momy et Gayon*) et 397 foyers en habitat vertical sur 13 communes différentes.
- **Communication lors du changement de mode de collecte** : Lors de la remise de bac de tri sélectif et de bac à ordures ménagères, une sensibilisation au tri est effectuée. En 2022, 9 communes ont été concernées, soit environ 1 100 foyers.
- **Sensibilisation des usagers en milieu professionnel** : **15 structures** ont pu bénéficier d'animation de sensibilisation au tri des déchets, que ce soit des structures de la petite enfance, d'accueil (Crèche, EHPAD, etc.) ou des entreprises privées.

#### **4.1.3. Actions de communication auprès des scolaires**

- Animations sur le tri et le recyclage des emballages ménagers :
  - Ecoles : 846 enfants (10 écoles)
  - Collèges : 200 élèves (3 établissements)
  - Lycées : 25 élèves (lycée agricole)
- Visites du centre de tri par les scolaires : 452 enfants et adultes

#### **4.1.4. Autres types de contacts auprès des usagers**

- Remise des consignes de tri (par voie écrite) :
  - ↳ aux mairies (*bulletin communal ou porte à porte des élus*) **1766 foyers**
  - ↳ lors de remises de composteurs en déchetterie : **483 foyers**
- Courrier nominatif aux administrés : notamment lors des caractérisations, si présence de refus revues/ magazines encore sous film plastique : **16 foyers**



## ➔ 4.2. Prévention des déchets

Dans le cadre du PLPDMA (plan de prévention des déchets, adopté le 11 mars 2022), plusieurs actions sont mises en place.

### 4.2.1. Promouvoir le compostage

#### ➤ Mise en place de composteurs

Toute remise de composteur est accompagnée d'une formation d'environ 30 minutes accompagné de la remise d'un livret d'accompagnement.

	Compostage individuel	Compostage en établissement	Compostage partagé (ou collectif)	Compostage en Cimetière
<b>Installation 2022</b>	+ 775	+ 15	+ 8 (soit 44 foyers, 76 habitants)	+ 3
<b>Taux d'équipement global</b>	<b>41%</b> de foyers équipés (10 392 composteurs distribués depuis 2004)  * Ce taux passe à 49% en prenant en compte les foyers pratiquant le compostage en tas ou ayant un autre composteur acheté)	<b>110 établissements</b> , professionnels ou établissements publics ou à caractère social	<b>15 sites partagés</b>	<b>15 communes</b> équipées.

\*Grâce à l'enquête compostage distribuée auprès des scolaires notamment, les foyers qui pratiquent le compostage en bac acheté ailleurs ou en tas se font connaître.



Le SIECTOM assure des animations compostage en milieu scolaire ou auprès d'établissements publics ou privés sur simple demande. L'installation de site partagé doit être motivé par la mairie, le syndicat de copropriété, ou les habitants d'un même quartier ou résidence.

Toute installation de composteurs sur ces sites est au préalable accompagnée d'une sensibilisation à son usage et à son fonctionnement.

Pour chaque établissement, une personne minimum sera identifiée référent pour assurer son suivi régulier, officialisé par la signature d'une charte d'engagement par ce(s) dernier(s).

Parallèlement, un protocole de mise en place du compostage précisant le dispositif et une convention de mise à disposition du matériel sont complétés par la structure d'accueil.

Annuellement, un contrôle est effectué par le SIECTOM sur ces sites de compostage afin de s'assurer du bon déroulement du processus de compostage et de faire ajuster/évoluer les pratiques si besoin.

Parallèlement, des composteurs sont également installés dans certains cimetières (sur demande). Leur mise en place et leur suivi sont identiques à ceux effectués en établissement. Une note est alors envoyée à chaque habitant de la commune d'accueil et un suivi annuel est assuré.

Une utilisation commune avec des écoles ou autres établissements à proximité peut être envisagé, permettant de compléter les apports en matière humide.

➤ **Animations sur le compostage**

L'éco-ambassadrice est intervenue auprès de 4 structures éducatives (scolaires et CLSH) pour sensibiliser les jeunes aux bénéfices du compostage (140 jeunes sensibilisés) et leur en expliquer le processus et fonctionnement.

**4.2.2. Réduction des déchets**

➤ **Atelier zéro déchet au jardin**

Dans la continuité de 2020 et 2021, le SIECTOM a programmé **8 ateliers** « zéro déchet au jardin » en partenariat avec Valor Béarn et le Potager du Futur. Ces ateliers ayant pour but de montrer l'intérêt du compostage, paillage et de diverses techniques limitant la production de déchets verts ont accueilli **69 personnes** cette année.



➤ **Sensibilisation au gaspillage alimentaire en milieu scolaire**



A la demande d'enseignants et/ou des mairies, des projets, comprenant pesées à la cantine et sensibilisation auprès du personnel et des élèves, ont été réalisés sur 3 structures.

Ceci représente un potentiel de réduction des déchets liés au gaspillage alimentaire d'environ 3 tonnes/an sur les 330 repas servis sur ces structures.

*De plus, la cuisine centrale de Morlaàs engagée depuis plus de 5 ans dans la réduction du gaspillage alimentaire (cf. Art. La république des Pyrénées, déc.2022) a souhaité reconduire des pesées avec le SIECTOM pour réévaluer leur travail quotidien.*

# Chapitre 5 : Coût du service public d'élimination des déchets

Les tarifs collectes de 2021 sont maintenus en 2022 sauf augmentation pour les zones 1 et 2 de 3.19 euros par habitants suite aux aménagements réalisés dans la collecte du verre.

Les contributions déchèteries sont, elles, calculées par communautés de communes et sont donc variables d'une intercommunalité à l'autre. Chaque Communauté de Communes s'acquitte donc des frais de gardiennage (tarif horaire) des frais d'évacuations et de traitement des déchets de déchèteries (à la tonne) et des investissements.

Le service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les communautés de communes perçoivent directement la TEOM. Le SIECTOM leur adresse la contribution nécessaire pour équilibrer le budget. Elles déterminent le taux d'imposition et le transmettent aux services fiscaux.

Le calcul de la TEOM se fait par application d'un taux distinct par zones : 4 zones qualifiées d'urbaines dont la densité de population permet le porte-à-porte et 2 zones rurales plutôt desservies en apport volontaire.

## ➔ 5.1. Coût du service collecte sélective et collecte OM

### 5.1.1. Prestation COLLECTE

Montant des dépenses collectes ordures ménagères et sélectives pour le SIECTOM en 2022 et comparaison avec 2021.

Dépenses comprenant :

- collecte ordures ménagères (en porte-à-porte et en apport volontaire)
- collecte sélective (en porte-à-porte et en apport volontaire)
- entretien des bacs : il s'agit des bacs 4 roues d'apport volontaire ou de regroupement\* (*\*conteneur qui dessert plusieurs habitations en porte-à-porte quand la collecte d'un bac individuel dans chaque foyer n'est pas réalisable*)

Période	Prestation	Montant 2021	Montant 2022	évolution
	Collecte OM et sélective	1 980 708	2 299 635	16,10 %
<b>TOTAL DE L'ANNEE TTC</b>		<b>1 980 708</b>	<b>2 299 635</b>	<b>16,10 %</b>

La hausse concerne principalement les postes personnel (relèvement du point d'indice) et augmentation de travail (nouveaux lotissements à desservir) et augmentation du coût de carburant et réparations de véhicules.

#### **Bilan 2022 et perspectives 2023**

Harmonisation des modes de collecte au sein du territoire du SIECTOM (décision prise en 2021 pour une application au 1er janvier 2022).

Renforcement du service nettoyage des points d'apports volontaire pour 2023

## 5.1.2. Prestation TRAITEMENT

Le syndicat de traitement fait participer les différentes collectivités qui le composent en fonction de la population de chacune (pour plus d'information, vous pouvez consulter le rapport annuel du SMTD). Les dépenses sont réparties en plusieurs postes :

- **Administration générale** : ensemble des charges liées aux services administratifs du SMTD,
- **Transports** : le SMTD met en place un système de mutualisation des frais de transports des déchets vers les différents sites de traitement (usine d'incinération des OM de Lescar (UIOM), centre de tri des déchets de Sévignacq), pour ne pas pénaliser les collectivités les plus éloignées de ces sites. La contribution est payée chaque année et le cas échéant le SMTD reverse une somme à la collectivité l'année suivante si cette dernière a trop versé (reversement transport). Le reversement transport ici indiqué pour l'année 2021 sera versé sur le budget 2022
- **UIOM** : frais d'incinération des ordures ménagères,
- **Centre de tri** : frais de tri de collecte sélective.

### ➤ *Montant des prestations payées au SMTD en 2022 et comparaison avec 2021 :*

Prestation traitement	Montant 2021	Montant 2022	Evolution
Administration générale	117 034,83	117 956,78	0,79 %
Transports	311 176,23	256 745,50	-17,49 %
UIOM	1 715 834,74	1 576 594,71	-8,12 %
Centre de tri	721 480,31	664 305,70	-7,92 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 865 526,11</b>	<b>2 615 602,69</b>	<b>-8,72 %</b>
Reversement transport	-80 349,86	-15 132,83	-81,17 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 785 176,25</b>	<b>2 600 469,86</b>	<b>-6,63 %</b>

*Modification du dispositif de facturation des transports en juillet 2022, qui explique le montant en baisse du reversement (disparition à partir de juillet 2022) et la baisse de la contribution*

### ➤ *Coût global des prestations de service collecte et traitement en 2022 ramené à l'habitant (collecte et traitement au sens strict : prestations collecte OM et sélective et traitement du SMTD, hors déchèteries et hors gestion administrative et communication du SIECTOM) :*

Collecte	2 299 635,00
traitement SMTD*	2 763 831,57 €
<b>Total</b>	<b>5 063 466,57 €</b>
Nombre d'habitants du SIECTOM	64 990
<b>Coût à l'habitant hors soutiens &amp; valoris.</b>	<b>77,91 €</b>
soutiens et valorisation	1 319 657,00 €
<b>Coût à l'habitant avec soutiens &amp; valoris.</b>	<b>57,61 €</b>

\* prestations du précédent tableau (2 630 735,52 €) + refus de tri (133 096,05 €).

### 5.1.3. Contribution demandée à l'utilisateur

Le SIECTOM définit une contribution à l'habitant qui englobe l'ensemble des charges sauf les déchèteries dont les dépenses sont calculées en fonction des heures d'ouverture et des tonnages collectés.

Le calcul fait par les services fiscaux tiendra compte du zonage établi par la collectivité mais également de la valeur locative des biens du contribuable. La TEOM ne reflète donc pas exactement la contribution demandée par le SIECTOM pour chaque habitant.

Les tarifs adoptés par le Comité syndical pour l'année 2022, suite à l'harmonisation des zonages, sont ceux indiqués ci-dessous (hors déchèteries) :

Zone		Service Collecte				% TEOM	Tarifs 2022
		Ordures ménagères	Collecte sélective*	Verre	Déchets verts		
Secteur urbain	Zone 1	Porte-à-porte 1 fois/semaine	Porte-à-porte	Porte-à-porte tous les	NON	100%	75
	Zone 2		tous les	15 jours		91.27%	68.45
	Zone 3	Porte-à-porte tous les 15 jours	15 jours	Apport		81%	60.75
	Zone 4		volontaire	72.92%		54.69	
Secteur rural	Zone 5	Porte-à-porte tous les 15 jours	Porte-à-porte tous les 15 jours	Apport volontaire	NON	79.28%	59.46
	Zone 6	Apport volontaire + Nettoyage des points d'apport volontaire				61.97%	46.48

\* Sélectif en mélange : tous les produits recyclables (hors verre)

### 5.1.4. Recettes de financement des collectes

Les principales recettes permettant de financer les collectes en 2022 sont les suivantes :

Contribution collectes et redevance	4 109 334 €
Soutiens ecoorganismes	876 798 €
Valorisation	442 859 €
Excédent 2021	748 790 €



## ➔ **5.2. Coût du service déchèteries**

### **5.2.1. Observations générales**

Le coût du service déchèteries est calculé par communauté de communes.

En fonctionnement, les charges sont les suivantes :

- Frais généraux du SIECTOM (charges administratives, assurances liées aux déchèteries) dont les modalités de calcul sont adoptées par le Comité syndical lors du vote du budget ;
- Gardiennage SIECTOM : charges supportées par l'entreprise pour assurer le gardiennage des déchèteries et l'entretien des sites.
- Evacuation des produits : le transport (assuré par le SIECTOM) et le traitement du déchet de la déchèterie payé à chaque repreneur (prestation à la tonne).

En investissement, annuités des travaux de déchèteries et des aménagements réalisés depuis la prise de compétence. Le remboursement de ces charges est demandé aux communautés de communes par le biais des contributions « déchèteries ».

## 5.2.2. Contributions déchèteries par communautés de communes

### ➤ Communauté de communes du Nord Est Béarn

- FONCTIONNEMENT

Participation communauté de communes Nord Est Béarn 2022					
charges ou recettes non affectées					TOTAL TTC
Frais généraux SIECTOM			14102		14 102,00
Part. déchèterie de Montaner			15577,5		15 577,50
débroussaillage soumoulou					0,00
Part SYMAT à Espoey/Pontacq			-40455		-40 455,00
Part CCPNay a Pontacq			-5975,25		-5 975,25
Part déchèterie de Sévignacq			10114,92		10 114,92
versement ecomobilier			-16000		-16 000,00
Sous total charges et recettes non affectées					-22 635,83
Dépenses affectées	Morlaas	Arrien	Espoey	Pontacq	
Gardiennage SIECTOM	87 020,67	5 786,24	55 017,76	33 603,92	181 428,59
Evacuation des déchets banals	147 927,77	4 808,04	149 597,45	64 667,46	367 000,72
Evacuation des déchets toxiques	3 778,31		2 569,88	875,46	7 223,65
valorisation	33 357,23	60,00	18 214,07	7 590,51	-59 221,81
redevances	11 558,52				-11 558,52
traitement végétaux	62 596,84		53 711,32		116 308,16
concassage gravats	16 537,92		12 994,08		29 532,00
Tassage végétaux et gravats	8 094,00		1 560,00		9 654,00
loyer	3 140,99				3 140,99
Sous total	295 739,27	10 534,28	257 236,42	91 556,33	643 507,78
Dépenses affectées	Corbères	Lussagnet		Momy	
Gardiennage SIECTOM	17 423,09	10 231,36		3 125,46	30 779,91
Evacuation des déchets banals	45 905,01	19 302,71		6 321,78	71 529,50
Evacuation des déchets toxiques	788,49				788,49
valorisation et redevances	6 593,34	267,60			-6 860,94
traitement végétaux	5 299,20				5 299,20
Tassage végétaux et gravats	950,00				950,00
loyer				382,00	382,00
Sous total	63 772,45	29 266,47	0,00	9 829,24	102 868,16
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>					<b>723 740,11</b>
Nombre d'habitants CC Nord Est Béarn SIECTOM				35 426,00	
Rapport coût du service/nbre d'habitants:				20,43	

- INVESTISSEMENT

Participation Communauté de communes du Nord Est Béarn 2022	
annuités d'emprunt	32 607,44
équipements	3 708,60
<b>TOTAL TTC</b>	<b>36 316,04</b>
Nombre d'habitants CC NEB SIECTOM:	35 426
Rapport coût de l'investissement/nbre d'habitants:	1,03 €

➤ **Communauté de communes Luys en Béarn**

• FONCTIONNEMENT

Participation communauté de communes Luys en Béarn 2022					
charges ou recettes non affectées					TOTAL TTC
Frais généraux SIECTOM	11336				11 336,00
Part déchèterie de Sévignacq	-10114,92				-10 114,92
reversement ecomobilier	-14000				-14 000,00
Abats de chasse Arzacq	864,65				864,65
<b>Sous total charges et recettes non affectées</b>					<b>-11 914,27</b>
Dépenses affectées	Serres-Castet	Navailles	Thèze	Sévignacq	
Gardiennage SIECTOM	76 857,42	13 357,66	13 969,32	12 782,98	116 967,38
Evacuation des déchets banals	123 801,74	21 603,85	31 256,24	22 250,66	198 912,49
Evacuation des déchets toxiques	3 985,96		586,54	1 067,10	5 639,60
valorisation et redevances	28 408,31	1 226,36	3 681,75	5 334,93	-38 651,35
traitement végétaux	79 518,17		13 534,85		93 053,02
traitement gravats	2 048,00				2 048,00
Tassage végétaux et gravats	8 360,00			3 040,00	11 400,00
loyer	2 699,89			2 658,63	5 358,52
<b>Sous total</b>	<b>268 862,87</b>	<b>33 735,15</b>	<b>42 130,35</b>	<b>49 999,29</b>	<b>394 727,66</b>
Dépenses affectées	Arzacq	Bouillon	Garlin	Diusse	
Gardiennage SIECTOM	16 368,90	13 357,66	15 060,46	6 628,76	51 415,78
Evacuation des déchets banals	46 285,53	34 807,19	40 270,62	4 342,83	125 706,17
Evacuation des déchets toxiques	1 547,89	578,23	553,97		2 680,09
valorisation et redevances	6 931,99	5 353,42	7 971,79	1 473,06	-21 730,26
traitement végétaux	12 155,90				12 155,90
Tassage végétaux et gravats	1 814,40				1 814,40
loyer					0,00
<b>Sous total</b>	<b>71 240,63</b>	<b>54 096,50</b>	<b>63 856,84</b>	<b>12 444,65</b>	<b>172 042,08</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>					<b>554 855,47</b>
Nombre d'habitants CC Luys en Béarn				29 564	
Rapport coût du service/nbre d'habitants:				18,77	

• INVESTISSEMENT

Participation Communauté de communes Luys en Béarn 2020	
annuités d'emprunt	65 515,15
équipements	2 432,00
maintenance	7 092,00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>75 039,15</b>
Nombre d'habitants CC Luys en Béarn: 29 564	
Rapport coût de l'investissement/nbre d'habitants: 2,54 €	

# ANNEXES

## TERRITOIRE



139 communes



63186 hab.  
(+0,7% vs 2021)

Communes 51%  
(Population) (85%)

## MODE DE COLLECTE

Porte-à-porte



Apport volontaire



49%  
(15%)

91%  
(62%)

## DÉCHETS COLLECTÉS



Ordures ménagères

163 kg/hab.  
10 308 T collectés  
(-4,8 % vs 2021)



Emballages &  
Papiers

45,4 kg/hab.  
3 774 T collectés  
(46,5 kg/hab. en 2021)



Verre

37,7 kg/hab.  
2 381 T collectés  
(vs 40,8 kg/hab./an en  
Région Nvlle Aquitaine 2021)

## DÉCHETTERIES



309 kg/hab.  
(19 507T)

Déchets verts

121 kg/hab.  
811 T collecté  
sur 2 communes  
(vs 134kg/hab. en 2021)



Erreur de tri

14,3 kg/hab.  
(904 T)  
vs 12,14 kg/hab. en 2020

POIDS DÉCHETS TOTAL  
par habitant

555 kg/hab.  
Objectif 2025 : 498 kg/hab.

## COÛT DU SERVICE



50 agents

(administratif, sensibilisation,  
collecte et déchetterie)



60,80 €

coût moyen à l'habitant  
(de 46,48€ en apport volontaire à  
75€ pour le 100 % porte-à-porte)



Réemploi

4,4 kg/hab.

Textile (Borne Le Relais) : 246 T  
Ressourcerie via déchetteries : 32 T

**Actions de Sensibilisation  
- année 2022 -**

**SENSIBILISATION AU TRI DES EMBALLAGES**

➔ **SENSIBILISATION EN PORTE A PORTE** (communes en PAV, de 16h à 20h)

CC	communes	nombre de foyers visités	nb maisons s/ commune	durée (h)
CC des luy en béarn	moncla	26	55	4
	tadousse	16	37	5
	vialer	19	30	8
CC du nord est béarn	escures	33	83	7
	momy	39	71	6
	gayon	15	35	5
<b>TOTAL</b>		<b>48%</b> <b>148</b>	<b>311</b>	<b>35h</b> <i>(soit 5 jours)</i>

Temps de préparation : 1 jour

➔ **SENSIBILISATION EN HABITAT VERTICAL**

structures	communes	nombre d'habitants (vu ou courrier)	nombre de logements totaux	durée (h)
2 copropriétés	montardon	30	4	3
logements communaux	taron	15	5	2
logements sociaux	montardon	87	24	9
logements communaux	garlin	18	6	2
logements communaux	lucgarier	3	2	2
logements sociaux	livron	18	6	3
logements sociaux	morlaas	250	100	23
copropriété	morlaas	120	51	11
logements sociaux	serres castet	305	150	30
logements sociaux	arricau bordes	7	5	2
logements sociaux	fichous	7	5	2
logements sociaux	méracq	4	2	2
logements sociaux	st jean poudge	6	2	2
copropriété	serres castet	6	3	2
logements sociaux	pontacq	91	32	5
<b>TOTAL</b>		<b>967</b>	<b>397</b>	<b>100h</b> <i>(soit 14 jours)</i>

Temps de préparation : 5 jours

➔ **SENSIBILISATION TOUT PUBLIC, GROUPES & ENTREPRISES**

structures ou événements	communes	nombre de personnes sensibilisées	mise en place d'affichage	mise en place du tri	visite suite à un refus	opération "Nature"	prêt exposition	durée (h)
basket nord béarn	theze mialos mazerolle malaussanne arzacq sévignacq	40	x					2
conseil municipal des jeunes	espoey	15						3
conseil municipal des jeunes	pontacq	30				x		3
club des jeunes	morlaas	25				x	x	3
crèche	ger	15						3
ARIMOC	st jammes	50	x	x				8
foyer St Frai	Pontacq	10	x	x				4
EHPAD	lembeye	35	x	x				2
hôtel								
restaurant l'amandier	morlaas	10	x	x				3
commerces	garlin	8	x	x	x			3
garages	Soumoulou Pontacq Sévignacq	10	x		x			6
cabinet médical								
laboratoire d'analyses	morlaas	5	x		x			2
entreprises	montardon	20	x		x			2
restaurant la Payotte	serres castet	2	x					1
boulangerie Galabert	Sauvagnon	1	x					2
SATEG	serres castet	20	x					2
<b>TOTAL</b>		<b>296</b>						<b>48h</b> <i>(soit 6,5 jours)</i>

Temps de préparation : 5 jours

➔ **VISITE DU CENTRE DE TRI DES SCOLAIRES**

Commune	Etabl.	nombre de visiteurs
Ger	école	48
Garlin	collège	72
Buros	école	55
Serres Castet	école	50
Soumoulou	école	55
Barinque	école	15
Navailles CE2	école	25
Navailles CM 1	école	19
Garlin	collège	88
Montardon	LEGTA	25
<b>TOTAL</b>		<b>452</b>

➔ **VISITE DU CENTRE DE TRI DE GROUPES**

Commune	Etabl.	nb visiteurs
Serres castet	Conseil municipal	16
Auriac, Garlède, Thèze Lalouquette, Miossens	Club des aînés	32
Garlin	EHPAD	18
<b>TOTAL</b>		<b>66</b>

➔ **VISITE DU CENTRE DE TRI TOUT PUBLIC**

Nb de dates	Nb visiteurs
10	163

➔ ANIMATIONS SCOLAIRES

structures ou événements	communes	nombre	animation élèves	cible intervention	réunion équipe pédagogique	mise en place du tri	durée avec trajet
école	ger	150	x	6 classes de GS à CM2			22
école	soumoulou	97	x	4 classes de GS/CP à CM2			22
école	serres castet	55	x	2 classes de CE2			16
école	pontacq	180	x	7 classes de TPS à CM2		x	48
école	méracq	26	x	1 classe cycle 3			7
école	saint castin	20	x	1 classe de CE1/CE2			4
école	buros	155	x	6 classes de GS à CM2			28
école	bernadets	50	x	2 classes de PS à CE2			4h
école	barinque	18	x	1 classe de cycle 3			10
école	andoins	40	x	2 classes de cycle 1 et 3		x	8h
collège	serres castet	4			x	x	2
collège privé	pontacq	55	x	3 classes de 6°			6h
collège	garlin	75	x	3 classes de 6°			7h
collège public	pontacq	70	x	3 classes de 6°			5h
lycée agricole	montardon	25	x	1 classe de 2°			5h
<b>TOTAL</b>		<b>1020</b>					<b>211h 30j</b>

soit	nombre d'école	nombre de classe	nombre d'élèves
Ecole	10	32	791
Collège	4	9	204
Lycée	1	1	25

➔ REMISE DES CONSIGNES DE TRI

	communes	nombre de copies
CCNB	lussagnet	71
	sedzere	170
CCLB	sauvagnon	100
	garlin	700
	garos	75
	momas	210
	mazerolles	440
<b>TOTAL</b>		<b>1766</b>

## SUIVI QUALITE

### ➡ SUIVI QUALITE AVANT COLLECTE

communes	Nb de bacs présentants des erreurs	Nb de foyer	durée avec trajet
barzun	33	71	10
anos	32	69	4
caubios	23	40	11
livron	59	97	11
<b>TOTAL</b>	<b>53%</b> <b>147</b>	<b>277</b>	<b>36h</b> <i>soit 5 jours</i>

*Temps de préparation : 1 jour*

### ➡ COMMUNICATION en porte à porte APRES REFUS DE COLLECTE

communes CCLB	Sélectif	OM
arzacq	1	
astis	1	
aubin	1	
bournos	1	
caubios	2	
fichous	4	
garlin	1	
lalonquette	1	
larreule	1	
lonçon	2	
momas	1	
montardon	1	
morlanne	2	2
navailles	2	
pomps	2	
sauvagnon	2	
serres castet	4	1
sévignacq	2	
theze	14	
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>3</b>

communes CCNEB	Sélectif	OM
barinque	1	
barzun	3	
bassillon	1	
buros	4	
cosledaa	1	
escoubes	1	
eslourenties	2	
gabaston	1	
ger	4	3
maucor	3	1
monassut	2	
morlaas	11	
nousty	2	2
pontacq	10	
serres morlaas	1	
soumoulou	13	
st armou	1	
<b>TOTAL</b>	<b>61</b>	<b>6</b>

<b>TOTAL GLOBAL (CCLB + CCNEB)</b>	<b>106</b>	<b>9</b>
----------------------------------------	------------	----------

### ➡ REMISE DE 2° BAC A USAGERS

**35 usagers** ont été équipé d'un 2° bac jaune (sur demande) après contrôle préalable du contenu de leur 1er bac



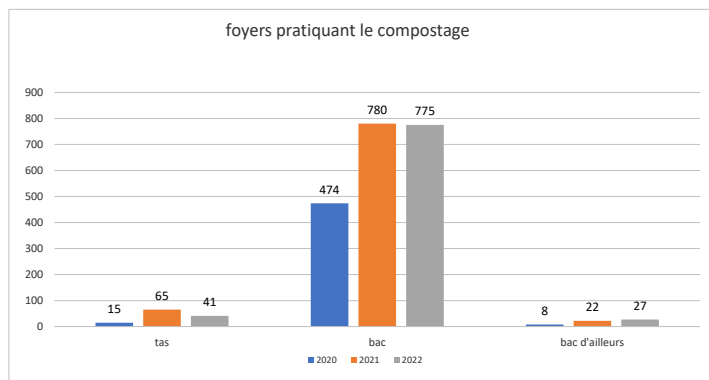
# PRÉVENTION DES DÉCHETS

## ➤ ANIMATIONS TOUT PUBLIC SUR LE COMPOSTAGE

structures ou événements	communes	nombre	thème	durée (h)
mairie	nousty		réalisation d'une affiche pour le tri au cimetière (OM et compostage)	2
CLSH	montardon	12	sensibilisation et relance du compostage	2
école	Vignes	45	animation compostage	6
école	lucgarier	25	animation compostage	4
collège privé	pontacq	55	animation compostage	2
<b>TOTAL</b>		<b>137</b>		<b>16h</b>

Temps de préparation : 6.5 jours

## ➤ REMISE DE COMPOSTEURS AUX USAGERS



réunion de remise de 30 min à 1h, soit 425h soit 57j

Intercom.	Total par CC		
	tas	bac	autre bac
CC des Luys de Béarn	724	4734	252
CC du Nord Est Béarn	772	5659	285
<b>Total /an jusqu'en 2022</b>	<b>1496</b>	<b>10393</b>	<b>537</b>
	<b>12426</b>		

## ➤ SENSIBILISATION ET INSTALLATION COMPOSTAGE DANS STRUCTURE

structures	communes	nombre de personnes sensibilisées	nombre de repas par jour	Totaux nombre personnes sensibilisées	totaux nombre repas par jour	durée (h)
école	lucgarier	25	30	144	323	3
école	claracq	35	35			4
école	fichous	30	30			4
école	gomer	23	23			4
cantine école	mazerolles	6	180			2
école logements communaux	uzan	25	25			4
crèche	ger	5	20	9	45	2
MAM	sauvagnon	2	10			2
micro crèche	serres castet	2	15			2
foyer St Frai	pontacq	10	70	10	70	2
restaurant l'amandier	morlàs	15	160	22	215	2
café des sports	arzacq	2	50			2
clinique vétérinaire	lembeye	5	5			2
<b>TOTAL</b>		<b>41</b>	<b>330</b>			<b>38h 5,5j</b>

Temps de préparation : 5 jours

## ➤ SENSIBILISATION ET INSTALLATION COMPOSTAGE (CIMETIERE, JARDINS,,)

structures	communes	nombre de personnes sensibilisés	durée (h)
élevage de chiens	ger	2	2
potager partagé	lembeye	2	2
cimetière	mazerolles	2	2
cimetière	montagut	2	2
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>1j</b>

Temps de préparation : 5 jours

➔ SENSIBILISATION ET INSTALLATION COMPOSTAGE DANS LOGEMENTS COLLECTIFS

Type de sites	communes	logements qui le pratiquent	total de logements	nombre de personnes sensibilisées	durée (h)
copropriété	montardon	4	4	5	2
logements communaux	taron	5	5	9	2
copropriété	buros	3	5	20	2
logements communaux	conchez	4	5	8	2
copropriété	morlaàs	10	75	30	4
logements communaux	peyrelongue	2	2	3	2
logements sociaux	serres castet	13	40	40	5
copropriété	serres castet	3	3	10	2
<b>TOTAL</b>		<b>44</b> <b>32%</b>	<b>139</b>	<b>125</b>	<b>21h</b>

Temps de préparation : 7 jours

➔ ATELIER ZERO DECHET AU JARDIN

communes	nombre de personnes présentes	présence ambassadrice remise composteurs	durée (h)
doumy	12	x	2.5
pomps	13	x	2.5
sauvagnon	12		
morlanne	6		
theze	4		
saint castin	9		
garlin	3		
claracq	10		
<b>TOTAL</b>	<b>69</b>		<b>5h</b>

➔ ANIMATIONS SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

structures ou événements	communes	nombre de sensibilisés	thème	durée (h)
école	diusse	50	pesées lors du repas observation des comportements	18
école	ger	160		20
commune	espoey	120	à la demande de la mairie pour pouvoir négocier avec le prestataire	12
restaurant scolaire	morlaàs	200	à la demande du cuisinier, pour évaluer leur travail après 10 ans	12
<b>TOTAL</b>		<b>530</b>		<b>62h</b> <i>(soit 9 jours)</i>

➔ ANIMATIONS SCOLAIRES SUR LA REDUCTION DES DECHETS

structures ou événements	communes	nombre de sensibilisés	thème	durée (h)
école	saint castin	20	reflexion sur pique nique minimum de déchets réalisation de ce pique nique	2
école	buros	25		2
école	bernadets	25		2
école	serres castet	26		2
<b>TOTAL</b>		<b>96</b>		<b>8h</b>